



Vol d'une clé usb de 64 go

Par **dewaghus**, le **03/06/2013 à 13:35**

bonjour

je voudrais savoir que risque un adolescent de 15 ans qui est venu chez moi et m'a volé une clé usb d'une valeur de 70€ en sachant que cet adolescent est de ma famille.

cette clé a été volée chez moi alors qu'il était venu me rendre visite avec son père j'ai plusieurs personnes qui l'ont vu avec cette clé et meme des ecrits sur facebook de sa cousine qui me dit qu'il la.

je suis allé chez ses parents sa mère me demande de ne pas déposer de plainte car elle veut me la rembourser j'ai la facture en sachant qu'il la échangée à un adulte qui lui la revendu et ne veut pas me donner les coordonnées de la personne à qui il l'a vendue soit disant la personne qui lui a achetée l'a appelé en numéro privé (il l'avait mis à vendre sur le bon coin) je les ai menacé de porter plainte donc et j'aimerais savoir ce qu'il aura comme peine et ce à quoi j'aurais droit si je dépose plainte. **Merci**

Par **citoyenalpha**, le **04/06/2013 à 14:54**

Bonjour

il conviendrait de négocier avec le représentant légal de l'enfant au préalable s'agissant d'un membre de votre famille.

Votre affaire peut être entendu par un tribunal mais s'agissant d'un mineur et d'un préjudice faible il apparait que le recours à la justice serait disproportionnée.

Acceptez le remboursement par le représentant légal est pour ma part le mieux à faire pour

réparer le plus sûrement votre préjudice.

Restant à votre disposition.